

From: [Joanne Butler](#)
To: [Monique Ouellet](#)
Subject: Demande d'exemption de frais
Date: November-13-19 9:57:35 AM

Bonjour.

Tel que discuté hier, depuis la session d'information pour les sinistrés au printemps dernier, on nous indiquait que les sinistrés seraient exemptés de charges pour des permis de construction/rénovations. Cet enjeu n'ayant pas fait l'objet d'une décision du conseil, on nous indiquait par la suite de conserver nos reçus pour remboursement à l'automne. Je comprends maintenant que cette question ferait l'objet de décision sur une base de "cas par cas". J'aimerais donc par la présente vous présenter mon cas pour considération.

Après l'inondation de 2017, on ne croyais revoir, deux ans plus tard, l'eau atteindre les mêmes niveaux. Les efforts associés à tenter de composer avec ceci étant considérables, une solution plus raisonnable était donc d'entreprendre des rénovations visant à éliminer sinon réduire les risques. Les travaux entrepris visaient donc à soulever la maison existante pour permettre d'entreprendre des travaux d'excavation et la construction d'une fondation solide et plus élevée de sorte à ce qu'il ne soit plus nécessaire de la protéger lors de la crue des eaux. Quoique le seuil requis de 45.1 mètres pour des nouvelles constructions ne soit pas requis lorsqu'il s'agit de travaux de rénovations, le plancher intérieur se trouve maintenant à ce niveau. Puisqu'aucune aide financière n'est disponible pour ce genre de travaux, la possibilité d'exemption de frais associés à ces travaux serait certainement appréciée.

Je vous remercie à l'avance pour votre considération.

Sent from my Bell Samsung device over Canada's largest network.